

## CHARTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL

L'association Chemins des Arts est favorable à l'entraide entre associations et soutient les artistes. C'est pourquoi CDA prête volontiers son matériel. CDA attend en retour que les associations, partenaires ou artistes emprunteurs s'engagent à en faire un usage adapté, à en prendre soin et à le restituer en temps et en heure, dans le même état. Tout emprunteur devra être adhérent à Chemins des Arts (1€ l'année)

Afin de faciliter la gestion du matériel prêté, cette charte, valant engagement, devra être co-signée par les 2 parties : le prêteur : Chemins des Arts (CDA) et l'association ou l'artiste emprunteur.

Association prêteuse : Chemins des Arts

Association emprunteuse  Artiste emprunteur

Représentée par : Virginie Lombardi

Représenté(e) par :

Téléphone : 06 88 69 95 54

Téléphone :

Mail : festivarts.contact@gmail.com

Mail :

Lieu, date et heure du RDV pour la prise du matériel :

Lieu, date et heure du RDV pour la restitution du matériel :

Matériel emprunté :

grilles d'exposition

double-pieds de grilles

Descriptif/Quantité :

chapiteau 4X5m\*

chapiteau 3X3m\*

tissus noirs \*\*

tissus blancs \*\*

éclairages\*\*\*

vidéo-projecteur\*\*\*

socles

écran

\* Un caution équivalente à la valeur du chapiteau prêté sera demandée, et restituée lors du retour **complet et sec** du chapiteau emprunté

\*\* Les tissus devront être restitués propres et correctement pliés

\*\*\*Les ampoules grillées devront être remplacées

L'emprunteur s'engage à restituer le matériel emprunté, dans son intégralité et dans l'état où il lui a été prêté. En cas de dégradation, de vol ou de perte totale ou partielle du matériel emprunté, l'emprunteur s'engage à effectuer les remises en état à ses frais ou à rembourser le matériel manquant ou dégradé. Dans l'un ou l'autre de ces cas, il s'engage à prévenir CDA et à convenir d'une nouvelle date butoir de retour du matériel réparé/remplacé. Une fiche descriptive du contenu du matériel emprunté et de son état devra être remplie et signée par les 2 parties et servira de référence pour vérifier le contenu et l'état du matériel restitué.

L'emprunteur dégage CDA de toute responsabilité quant aux conséquences de l'usage qu'elle fera du matériel emprunté.

Fait à :

Date :

Signature CDA :

Signature Emprunteur :